

# *Paroles d'Église*

## **Citations sur l'euthanasie, le suicide et le sens chrétien de la souffrance**

*Suggestions pour la préparation d'homélie*

### **TABLE DES MATIÈRES**

<b>ACADEMIE PONTIFICALE POUR LA VIE .....</b>	<b>3</b>
■ Le respect de la dignité de la personne mourante, Considérations éthiques sur l'euthanasie (9 décembre 2000) .....	3
■ V <sup>e</sup> Assemblée générale, La dignité du mourant (24-27 février 1999) .....	4
<b>ASSEMBLÉE DES ÉVÈQUES CATHOLIQUES DU QUÉBEC (AECQ).....</b>	<b>5</b>
■ Oui aux soins palliatifs accessibles à tous, mais non à l'euthanasie présentée sous le nom «AIDE MÉDICALE À MOURIR» (2014).....	5
■ Le Québec doit se doter d'une politique sur les soins palliatifs et non pas s'engager sur la voie de l'euthanasie (2014).....	5
■ «Oui aux soins palliatifs, non à l'euthanasie» (2014).....	5
■ «Loi concernant les soins en fin de vie» (2013).....	6
■ Mémoire présenté à la commission sur la question de Mourir dans la dignité, déposé le 30 juin 2010 .....	6
■ En fin de vie...Prendre soin, dans le respect de la dignité humaine (2005).....	6, 7
<b>CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE .....</b>	<b>7</b>
■ Édition définitive avec guide de lecture (1998).....	7
<b>CONCILE VATICAN II.....</b>	<b>8</b>
■ Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps : <i>Gaudium et spes</i> (7 décembre 1965) .....	8
<b>CONFÉRENCE DES ÉVÈQUES CATHOLIQUES DU CANADA (CECC) .....</b>	<b>8</b>
■ Déclaration sur le Projet de loi C-407 <i>Loi modifiant le Code criminel (droit de mourir dignement)</i> (23 septembre 2005) .....	8
■ Résumé du mémoire « <i>La vie et la mort dans une communauté compatissante</i> », présenté par le Conseil permanent de la CECC au Comité sénatorial chargé d'étudier la question de l'euthanasie et de l'aide au suicide (26 octobre 1994) .....	8
<b>CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI .....</b>	<b>9</b>
■ Déclaration sur l'euthanasie (5 mai 1980) .....	9

Pour plus d'information, commandez notre brochure « Euthanasie et suicide assisté : des réponses, de toute urgence! »

L'Organisme catholique pour la vie et la famille (OCVF), 2500 promenade Don Reid, Ottawa, ON, K1H 2J2  
tél. : (613) 241-9461, poste 161, téléc. : (613) 241-9048, CÉ : [ocvfcof@cccb.ca](mailto:ocvfcof@cccb.ca)

L'OCVF est parrainé conjointement par la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) et le Conseil suprême des Chevaliers de Colomb. Il promeut le respect de la vie et de la dignité humaines, et le rôle essentiel de la famille.

<b>L'EUTHANASIE : TEXTES CHOISIS PAR LES MOINES DE L'ABBAYE DE SOLESMES. LE SARMENT / FAYARD (1990).....</b>	<b>9</b>
■ Pape Jean-Paul II, à l'Académie pontificale des sciences (14 décembre 1989).....	9
■ Pape Jean-Paul II, à des médecins sur la leucémie (15 novembre 1985) .....	9
■ Pape Jean-Paul II, au Cours d'aggiornamento culturel (6 septembre 1984).....	9, 10
■ Pape Jean-Paul II, à des anesthésistes italiens (4 octobre 1984) .....	10
■ Congrégation pour la doctrine de la foi, Déclaration sur l'avortement provoqué (18 novembre 1974) .....	10
■ Pape Paul VI, à la télévision française (27 janvier 1971) .....	11
■ Secrétaire d'État du Vatican, aux Associations médicales catholiques (3 octobre 1970) .....	11
■ Pape Jean XXIII, « <i>Pacem in terris</i> » (1963).....	11
■ Pape Pie XII, à des médecins et anesthésistes (22 novembre 1957) .....	11
<b>ORGANISME CATHOLIQUE POUR LA VIE ET LA FAMILLE (OCVF).....</b>	<b>12</b>
■ Une stratégie pancanadienne de soins palliatifs et de fin de vie? Oui. Au plus vite! (2014)....	12
■ Une question de solidarité - Mémoire présenté au Comité parlementaire sur les soins de fin de vie (2010).....	12
■ Bloquons le Projet de loi C-384 – Tout de suite!.....	12
■ Légaliser l'euthanasie et le suicide assisté : que faut-il craindre? .....	12
■ Euthanasie et suicide assisté : des réponses, de toute urgence! .....	13
■ Guide d'atelier - Euthanasie et suicide assisté : des réponses, de toute urgence!.....	13
■ « Vivre, souffrir et mourir... pourquoi? » .....	13
■ Lettre adressée aux députés et sénateurs (25 octobre 2005).....	13, 14
<b>PAPE FRANÇOIS.....</b>	<b>14</b>
■ Exhortation apostolique du pape François, <i>Evangelii Gaudium</i> .....	14
■ Lettre encyclique du pape François, <i>Lumen Fidei</i> (2013).....	14,15
<b>PAPE BENOÎT XVI.....</b>	<b>15</b>
■ Aux participants de l'Assemblée plénière du Conseil pontifical pour la famille (5 avril 2008) .....	15
■ Encyclique du pape Benoît XVI, <i>SPE SALVI</i> (2007).....	15, 16
■ Pour la célébration de la Journée mondiale de la paix : La personne humaine, cœur de la paix (1 Janvier 2007) .....	16
<b>PAPE JEAN-PAUL II .....</b>	<b>16</b>
■ L'Évangile de la vie : <i>Evangelium Vitae</i> (1995).....	16, 17
■ Message pour la Journée mondiale des malades (2004).....	17
■ Message pour la Journée mondiale des malades (2003).....	17, 18
■ Message pour la Journée mondiale des malades (2002).....	18
■ Message pour la Journée mondiale des malades (2001).....	18, 19
■ Message pour la Journée mondiale des malades (2000).....	19, 20
■ Message pour la Journée mondiale des malades (1999).....	20
■ Message pour la Journée mondiale des malades (1998).....	20
■ Message pour la Journée mondiale des malades (1995).....	21
■ Lettre apostolique sur le sens chrétien de la souffrance humaine : <i>Salvifici doloris</i>	

## **ACADEMIE PONTIFICALE POUR LA VIE**

### **Le respect de la dignité de la personne mourante. Considérations éthiques sur l'euthanasie (9 décembre 2000)**

- C'est en déclarant que la douleur peut être soignée (au sens médical) et en proposant, comme engagement de solidarité, d'assister le malade souffrant, que l'on peut affirmer le véritable humanisme: la douleur humaine a besoin d'amour et de partage solidaire, et non de la violence hâtive de la mort anticipée. (no 5).
- D'autre part, ce qu'on appelle principe d'autonomie par lequel on veut parfois exacerber le concept de liberté individuelle, en le poussant au-delà de ses limites rationnelles, ne peut certainement pas justifier la suppression de sa propre vie ou de celle d'autrui: en effet, l'autonomie personnelle pré suppose le fait d'être vivant, et implique la responsabilité de l'individu, qui est libre de faire le bien selon la vérité; il réussira à s'affirmer, sans contradiction, seulement en reconnaissant (et ce, également dans une perspective purement rationnelle) qu'il a reçu sa vie en don et qu'il ne peut donc pas en être le "maître absolu"; en définitive, supprimer la vie, c'est détruire les racines mêmes de la liberté et de l'autonomie de la personne. (no 5).
- Et lorsque la société réussit à rendre légitime la suppression de l'individu - quel que soit le stade de la vie où il se trouve, ou quel que soit le degré de dégradation de sa santé -, elle renie sa finalité et le fondement même de son existence, ouvrant la voie à des iniquités toujours plus graves. (no 5).
- Enfin, la légitimation de l'euthanasie induit une complicité perverse du médecin qui, de par son identité professionnelle et en vertu des exigences déontologiques incontournables auxquelles elle est liée, est toujours appelé à soutenir la vie et à soigner la douleur, et jamais, au grand jamais, à donner la mort, même sur l'insistance attentionnée de qui que ce soit (cf. Serment d'Hippocrate); cette conviction éthique et déontologique a traversé les siècles sans que sa substance se trouve altérée, ainsi que le confirme, par exemple, la Déclaration de l'Association médicale mondiale sur l'Euthanasie (XXXIX Assemblée, Madrid 1987): "L'euthanasie, c'est-à-dire l'acte consistant à mettre fin, de façon délibérée, à la vie d'un patient, que ce soit à la demande du patient lui-même ou bien à la demande de sa famille, est un acte immoral. Ce qui n'empêche pas le docteur de respecter le désir d'un patient de permettre que le processus naturel de la mort suive son cours dans la phase finale de la maladie". (no 5).

## **La dignité du mourant (Ve Assemblée générale, 24-27 février 1999)**

- Dans la culture d'aujourd'hui, et en particulier celle des pays les plus développés, sont présents, à côté des valeurs authentiques de la solidarité et de l'amour de la vie, des courants de pensée et des comportements pratiques, fruits et symptômes d'un sécularisme idéologique et pratique, qui tendent à imprimer à la société une influence hédoniste, efficace et technocrate, selon laquelle la mort, puisqu'il n'existe pas d'espérance dans l'au-delà, est perçue comme un non-sens et est repoussée part la conscience et occultée de la vie publique. (no 5).
- Il est nécessaire, dans ce contexte, de promouvoir et d'encourager une véritable culture de la vie, qui assume également la réalité de la fin et de la limite naturelle de la vie terrestre. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'empêcher que la mort ne soit réduite à un événement purement clinique, ou qu'elle ne soit privée de sa dimension personnelle et sociale. (no 5).
- Il est nécessaire que tout citoyen puisse compter sur une conduite médicale inspirée, outre par des connaissances scientifiques (qui se perfectionnent toujours plus), également par l'observance de la loi naturelle, que la Révélation chrétienne confirme et illumine. (no 8).
- Les croyants en Dieu et dans la vie terrestre savent bien que la mort, conséquence du péché de l'homme, en dépit de son caractère humain dramatique, doit être également la porte vers leur union définitive et éternelle avec Dieu, Créateur et Père. A ce propos, rappelons ce que les Pères du Concile Vatican II ont dit aux chrétiens en décembre 1965, dans leur Message adressé aux malades et à tous ceux qui souffrent: «Le Christ n'a pas supprimé la souffrance; il n'a même pas voulu nous en dévoiler entièrement le mystère; il l'a prise sur lui, et c'est assez pour que nous en comprenions le prix». Le chrétien considère donc la souffrance et la mort elle-même comme la possibilité de s'unir de façon intime aux souffrances et à la mort du Christ, qui est mort et ressuscité pour nous. (no 9).

## **ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU QUÉBEC (AECQ)**

### **Oui aux soins palliatifs accessibles à tous, mais non à l'euthanasie présentée sous le nom «aide médicale à mourir »**

- Donner la mort à un malade, ce n'est pas le soigner. Donner une injection mortelle, ce n'est pas un traitement. L'euthanasie n'est pas un soin. [ . . . ] Une véritable aide aux mourants, c'est aider la personne qui arrive à la fin de son existence à vivre avec humanité et dignité cette étape ultime de sa vie. C'est lui fournir tout le soutien possible en employant les meilleurs moyens disponibles pour soulager sa souffrance, en l'entourant d'affection et de tendresse et en l'aidant à faire sereinement les adieux, les réconciliations, les bilans de vie et les détachements nécessaires. C'est aussi, si elle y consent, lui présenter l'amour, la miséricorde et le pardon de Dieu, et lui offrir le réconfort spirituel de la foi et de l'espérance en la vie éternelle.

### **Le Québec doit se doter d'une politique sur les soins palliatifs et non pas s'engager sur la voie de l'euthanasie (mai 2014)**

- Il est légitime de refuser des traitements qui ne font que prolonger la souffrance, de refuser l'acharnement thérapeutique qui ne fait que prolonger le processus de mort, de consentir à la sédation palliative administrée dans le but de soulager la douleur et non provoquer la mort. Mais nous affirmons aussi qu'il y a des limites à cette autonomie si on l'invoque pour donner ou se donner la mort. Le respect de la dignité humaine implique en premier lieu le respect de la vie humaine. [ . . . ] Il faut surtout et en priorité, comme le reconnaît et le propose le rapport du comité présidé par Me Ménard, étendre les soins palliatifs à l'ensemble du réseau des soins de santé. Une fin de vie dans la dignité passe par des soins palliatifs accessibles à tous, et non par l'euthanasie.

### **« Oui aux soins palliatifs, non à l'euthanasie » (3 juin 2014)**

- Ça va s'arrêter où? Avec mes confrères évêques du Québec, moi je dis : n'ouvrions pas la porte à l'euthanasie. Les seuls soins de fin de vie qui sont dignes et acceptables pour notre population sont les soins palliatifs. D'ailleurs, une large proportion des médecins qui œuvrent en soins palliatifs depuis des décennies, et qui sont les véritables spécialistes de la question, sont contre ce projet de loi. Et nous les appuyons car ils savent de quoi ils parlent. Ils se sont souvent exprimés au cours de ce débat mais ils n'ont pas été très écoutés.

## **« Loi concernant les soins en fin de vie » -- Auditions publiques sur le Projet de loi 52 (septembre 2013)**

- L'Église ne considère pas la souffrance comme un bien en soi. Elle nous rappelle constamment que nous avons tous le devoir de faire tout en notre pouvoir pour l'éradiquer ou, à défaut, pour l'atténuer. [...] En réponse aux souffrances physiques, affectives et morales des personnes souffrant de maladies débilitantes graves, des personnes sérieusement handicapées et des grands malades, dont ceux en phase terminale, nous appelons tous les Québécois et Québécoises, spécialement nos députés, à promouvoir les soins palliatifs et à refuser l'aide médicale à mourir qui n'est pas un soin et qui n'est rien d'autre que l'euthanasie.

## **Mémoire présenté à la Commission sur la question de mourir dans la dignité (30 juin 2010)**

- Si l'euthanasie ou l'aide au suicide étaient décriminalisées, la situation ne serait également plus la même pour les pouvoirs publics. Une fois l'interdit de l'homicide aboli, la vie humaine perd le caractère intouchable qu'elle possédait jusque-là. Ce caractère est heureusement renforcé dans notre pays par l'abolition de la peine de mort. Ne serait-il pas paradoxal que la peine de mort soit abolie pour les uns en même temps qu'on provoque cette chez d'autres? De plus, qui peut dire si les grands malades inconscients, les personnes très handicapées nécessitant des soins lourds et coûteux ne seront pas sacrifiés discrètement pour libérer des lits et alléger des budgets si difficiles à contrôler?

## **En fin de vie... prendre soin, dans le respect de la dignité humaine (2005)**

- En quoi consiste la dignité humaine? D'après plusieurs philosophes, est revêtu d'une dignité ce qui ne peut être affecté daucun prix. Les objets matériels peuvent être transigés à des prix parfois très élevés, l'être humain est sans prix. (...) nous avons été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu (Gn 1, 26). Pour sa part, Jésus nous dit qu'il a partie liée avec toute personne blessée ou malade : « Ce que vous faites au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous le faites » (Mt 25,40). Comment concevoir plus éminente dignité!
- Terminer sa vie avec dignité, c'est la terminer de la façon la plus humanisante possible. On peut penser alors à ce qui permet au malade de garder son meilleur état de conscience, de procéder à des réconciliations pacifatrices pour lui-même et les siens, de remplir certains devoirs à l'égard des membres de sa famille, de puiser dans les expériences qui ont pu donner sens à sa vie et, enfin, de se mettre en présence de Dieu et de se disposer à la grande rencontre avec Lui, en particulier grâce au sacrement des malades. Un milieu de santé qui favorise pareille démarche rend un service éminent à la personne malade.

- Le pire qui puisse leur survenir serait d'affronter leur épreuve dans une solitude totale. De fait, dans nos centres hospitaliers et nos centres de soins de longue durée, beaucoup de malades souffrent de solitude. À l'heure où ils ne parviennent plus à donner sens à ce qu'ils vivent, le regard de bonté d'une personne qui prend soin d'eux possède l'étonnant pouvoir de redonner du sens.
- Tout comme notre naissance, la fin de notre vie s'avère un moment de grande fragilité. (...) À ces heures, et plus que jamais, nous sommes confiés les uns aux autres. De fait, beaucoup de personnes acceptent de relever ce défi en donnant le meilleur d'elles-mêmes, professionnellement ou bénévolement. Ainsi la fragilité des uns devient, en un certain sens, une chance pour les autres et pour l'ensemble de notre société.

### CATECHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

#### **Édition définitive avec guide de lecture (1998)**

- Ceux dont la vie est diminuée ou affaiblie réclament un respect spécial. Les personnes malades ou handicapées doivent être soutenues pour mener une vie aussi normale que possible (no 2276).
- Quels qu'en soient les motifs et les moyens, l'euthanasie directe consiste à mettre fin à la vie de personnes handicapées, malades ou mourantes. Elle est moralement irrecevable. Ainsi, une action ou une omission qui, de soi ou dans l'intention, donne la mort afin de supprimer la douleur, constitue un meurtre gravement contraire à la dignité de la personne humaine et au respect du Dieu vivant, son Créateur (no 2277).
- Même si la mort est considérée comme imminente, les soins ordinairement dus à une personne malade ne peuvent être légitimement interrompus. L'usage des analgésiques pour alléger les souffrances du moribond, même au risque d'abréger ses jours, peut être moralement conforme à la dignité humaine si la mort n'est pas voulue, ni comme fin ni comme moyen, mais seulement prévue et tolérée comme inévitable. Les soins palliatifs constituent une forme privilégiée de la charité désintéressée. À ce titre, ils doivent être encouragés (no 2279).
- Chacun est responsable de sa vie devant Dieu qui la lui a donnée. C'est Lui qui en reste le souverain Maître. Nous sommes tenus de la recevoir avec reconnaissance et de la préserver pour son honneur et le salut de nos âmes. Nous sommes les intendants et non les propriétaires de la vie que Dieu nous a confiée. Nous n'en disposons pas (no 2280).
- Le suicide contredit l'inclination naturelle de l'être humain à conserver et à perpétuer sa vie. Il est gravement contraire au juste amour de soi. Il offense également l'amour du prochain, parce qu'il brise injustement les liens de solidarité avec les sociétés familiale, nationale et humaine à l'égard desquelles nous demeurons obligés. Le suicide est contraire à l'amour du Dieu vivant (no 2281).
- La coopération volontaire au suicide est contraire à la loi morale (no 2282).

## CONCILE VATICAN II

### Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps : *Gaudium et spes* (7 décembre 1965)

- C'est par le Christ et dans le Christ que s'éclaire l'éigme de la douleur et de la mort qui, hors de l'Évangile, nous écrase (no 22).

## CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA (CECC)

### Déclaration sur le Projet de loi C-407 *Loi modifiant le Code criminel (droit de mourir dignement)* (23 septembre 2005)

- Ces pratiques fondées sur une conception erronée de la compassion et de la liberté constituent une menace extrêmement sérieuse qui concerne tous les citoyens, et particulièrement les plus vulnérables. Le bien commun exige que la société canadienne rejette le Projet de loi C-407, afin de maintenir l'essentielle confiance qui doit régner entre tous les citoyens.
- En réponse aux souffrances physiques, affectives et morales des personnes de tous âges, particulièrement les grands handicapés et les grands malades, dont ceux en phase terminale, nous appelons tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, y compris nos députés, à promouvoir plutôt les soins palliatifs et les soins de fin de vie. Une culture de la vie, dans laquelle chaque personne se sent responsable du bien-être des autres jusqu'à leur mort naturelle, devrait inspirer davantage notre système juridique.

### Résumé du mémoire « *La vie et la mort dans une communauté compatissante* », présenté par le Conseil permanent de la CECC au Comité sénatorial chargé d'étudier la question de l'euthanasie et de l'aide au suicide (26 octobre 1994)

- Nous dénonçons toute tentative de parler de la vie comme d'un simple bien de consommation. Nous croyons que la vie diffère essentiellement des autres biens humains et que cette position conditionne directement nos "droits" sur elle. Dans la tradition chrétienne, cette différence essentielle tient à l'origine divine de la vie humaine, don de l'amour de Dieu. Nous sommes les intendants et non les maîtres de ce qui demeure toujours un don extrêmement précieux.
- Nous nous opposons à toute décriminalisation de l'euthanasie et de l'aide au suicide. Les conséquences d'un assouplissement éventuel de la loi seraient nombreuses. Nous craignons entre autres que les démunis, les pauvres, les personnes âgées et tous ceux et celles qui sont vulnérables ne deviennent l'objet de pressions de la part de tiers, ou d'eux-mêmes, si une mort prématurée est disponible.

## CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

### Déclaration sur l'euthanasie (5 mai 1980)

- Nul ne saurait porter atteinte à la vie d'un homme innocent sans s'opposer à l'amour de Dieu pour lui, sans violer un droit fondamental, inammissible et inaliénable, donc sans commettre un crime d'une extrême gravité (no 3).
- Or, il faut le dire une nouvelle fois avec fermeté, rien ni personne ne peut autoriser que l'on donne la mort à un être humain innocent, fœtus ou embryon, enfant ou adulte, vieillard, malade incurable ou agonisant. Personne ne peut demander ce geste homicide pour soi ou pour un autre confié à sa responsabilité, ni même y consentir, explicitement ou non. Aucune autorité ne peut légitimement l'imposer, ni même l'autoriser. Il y a là violation d'une loi divine, offense à la dignité de la personne humaine, crime contre la vie, attentat contre l'humanité (no 4).
- Les analgésiques qui entraînent l'inconscience méritent toutefois une attention particulière. Il importe en effet non seulement de pouvoir satisfaire à ses devoirs moraux et à ses obligations familiales, mais surtout de se préparer en pleine connaissance à la rencontre du Christ. Aussi Pie XII rappelle-t-il « qu'il ne faut pas sans raison grave priver le mourant de la conscience de soi (no 5).

## **L'EUTHANASIE : *TEXTES CHOISIS PAR LES MOINES DE L'ABBAYE DE SOLESMES. LE SARMENT / FAYARD (1990)***

### Pape Jean-Paul II, à l'Académie pontificale des sciences (14 décembre 1989)

- Telle est la mort, vue sous le regard de la foi : c'est moins le terme de la vie que l'entrée dans une vie nouvelle sans fin. Si nous répondons librement à l'amour que Dieu nous offre, nous aurons une nouvelle naissance, dans la joie et la lumière (...).

### Pape Jean-Paul II, à des médecins sur la leucémie (15 novembre 1985)

- La pratique de l'euthanasie, plus ou moins manifestement proclamée, marque un moment de régression et d'abdication de la science, et elle est en outre une offense à la dignité du mourant et à sa personne.

### Pape Jean-Paul II, au Cours d'aggiornamento culturel (6 septembre 1984)

- (...) la vie conserve toute sa valeur à n'importe quel stade de l'existence et dans n'importe quelle condition.

- (...) le croyant doit acquérir une conscience toujours plus vive du caractère intangible de toute vie humaine innocente et faire preuve d'inflexible fermeté devant les pressions et les incitations du milieu et de la culture dominante, fermement décidé à s'opposer à toute tentative de légalisation de l'euthanasie (...).
- (...) la catégorie la plus nombreuse de personnes exposées au risque de devenir victimes de l'euthanasie est constituée par les vieillards, spécialement invalides et ne pouvant plus se suffire à eux-mêmes.
- On peut donc conclure que c'est principalement par la famille que passe une reprise efficace de l'annonce chrétienne concernant la valeur de la vie, de toute vie humaine, même de la vie gravement handicapée, affaiblie par l'âge ou écrasée par la souffrance.

#### **Pape Jean-Paul II, à des anesthésistes italiens (4 octobre 1984)**

- L'Église (...) exhorte les chrétiens et tous les croyants à supporter la souffrance en union avec le Christ, qui s'est rendu, pour notre salut, serviteur de Yahvé et hommes des douleurs. De fait, dans la souffrance —que l'on ne peut ni toujours ni entièrement éliminer—, le croyant trouve la force de se purifier et de coopérer au salut de ses frères.

#### **Congrégation pour la doctrine de la foi, Déclaration sur l'avortement provoqué (18 novembre 1974)**

- Insufflée par le Créateur, c'est par lui qu'elle (la vie) est reprise. Elle reste sous sa protection : le sang de l'homme crie vers lui et il en demandera compte, « car à l'image de Dieu l'homme a été fait ». Le commandement de Dieu est formel : « Tu ne tueras point ». En même temps qu'un don, la vie est une responsabilité reçue comme un « talent », elle doit être mise en valeur. Pour la faire fructifier, beaucoup de tâches s'offrent à l'homme en ce monde, auxquelles il ne doit pas se soustraire; mais plus profondément, le chrétien sait que la vie éternelle dépend pour lui de ce qu'avec la grâce de Dieu il aura fait de sa vie sur terre (no 5).
- Le premier droit d'une personne humaine, c'est sa vie (...), condition de tous les autres. Aussi doit-il être plus que tout autre protégé. Il n'appartient pas à la société (...) de reconnaître ce droit à certains et non à d'autres : toute discrimination est inique (...). Ce n'est pas la reconnaissance par autrui qui fait ce droit, il la précède; il exige d'être reconnu et il est strictement injuste de le refuser (no 11).
- Une discrimination fondée sur les diverses époques de la vie n'est pas plus justifiée que toute autre. Le droit à la vie reste entier chez un vieillard, même très diminué; un malade incurable ne l'a pas perdu (no 12).

### **Pape Paul VI, à la télévision française (27 janvier 1971)**

- Il y a des valeurs qui sont comme la pierre de touche d'une civilisation; si l'on y porte attente, c'est l'homme lui-même qui est menacé. Ainsi, attenter à la vie humaine, sous quelque prétexte que ce soit et sous quelque forme qu'on l'envisage, c'est méconnaître l'une de ces valeurs essentielles à notre civilisation.
- (...) toute vie est sacrée. À l'exception de la légitime défense, rien n'autorise jamais un homme à disposer de la vie d'un autre, pas plus que de la sienne propre. À contre-courant, s'il le faut, de ce qu'on pense et de ce qu'on dit parfois autour de nous, répétons-le sans nous lasser: toute vie humaine doit être absolument respectée ; de même que l'avortement, l'euthanasie est un homicide.

### **Secrétaire d'État du Vatican, aux Associations médicales catholiques (3 octobre 1970)**

- C'est une tentation, en effet, que de vouloir attenter à la vie de l'homme sous le fallacieux prétexte de lui procurer une mort douce et tranquille, plutôt que de le voir continuer une vie désespérante ou une agonie atroce. Sans le consentement du malade, l'euthanasie est un homicide; son consentement en fait un suicide. Ce qui est moralement un crime ne saurait, sous aucun prétexte, devenir légal.

### **Pape Jean XXIII, « *Pacem in terris* » (1963)**

- Le fondement de toute société bien ordonnée et féconde, c'est le principe que tout être humain est une personne, c'est-à-dire une nature douée d'intelligence et de volonté libre. Par là-même il est sujet de droits et de devoirs, découlant les uns des autres, ensemble et immédiatement, de sa nature: aussi sont-ils universels, inviolables, inaliénables. (no 9) (...) le droit à la vie entraîne le devoir de la conserver (no 29).

### **Pape Pie XII, à des médecins et anesthésistes (22 novembre 1957)**

- La raison naturelle et la morale chrétienne disent que l'homme (et quiconque est chargé de prendre soin de son semblable) a le droit et le devoir, en cas de maladie grave, de prendre les soins nécessaires pour conserver la vie et la santé.

## **ORGANISME CATHOLIQUE POUR LA VIE ET LA FAMILLE (OCVF)**

**TOUS LES DOCUMENTS DE L'OCVF SONT DISPONIBLES AU (613) 241-9461, POSTE 161,**

**OU EN LIGNE : [WWW.OCVF.CA](http://WWW.OCVF.CA).**

### **Une stratégie pancanadienne de soins palliatifs et de in de vie? Oui. Au plus vite!**

- Il nous faut décider du genre de société dans laquelle nous voulons vivre, nous rappelant toujours que notre attitude envers les plus vulnérables traduit notre niveau de civilisation. Désirons-nous un pays où la douleur et la souffrance physique, psychologique, sociale et spirituelle sont soulagées grâce à un système national de soins palliatifs, ou un pays où certains citoyens sont autorisés à en tuer d'autres – les malades, les souffrants... ceux qui sont considérés comme un poids?

Une réflexion sérieuse s'impose. Que risque-t-il d'arriver si nous donnons aux médecins la permission de tuer, alors que les coûts des services de santé ne cessent de croître et que les budgets requis ne sont pas au rendez-vous? Il est temps de réaliser qu'un homicide reste un homicide et non un soin, peu importe l'euphémisme utilisé pour le dissimuler ... .

### **Une question de solidarité - Mémoire présenté au Comité parlementaire sur les soins de fin de vie**

- Nous sommes à un tournant décisif. Il nous faut choisir quel genre de pays nous voulons en nous souvenant que l'attitude d'une société envers ses membres les plus vulnérables est un signe de son degré de civilisation. « La présence attentive auprès de celui qui s'en va est souvent (...) une expérience éprouvante. Ceux qui ont su dépasser leurs peurs et se rendre ainsi disponibles reconnaissent cependant qu'ils ont reçu plus qu'ils n'ont donné. De toute façon, cette présence est une des formes les plus hautes témoigner d'une véritable compassion envers ceux qui étaient en train de quitter tout ce qu'ils avaient et ceux qu'ils aimaient, nous pouvons, en témoins de l'Évangile, redire la parole même du Christ : « En vérité, je vous le déclare, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits qui sont les miens, c'est à moi que vous l'avez fait »(Mt 25,40). »

### **Bloquons le Projet de loi C-384 - Tout de suite!**

- Des arguments clairs et précis pour contrer cette tentative de légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté. Très utiles pour rédiger des lettres à l'intention de nos députés fédéraux et des médias.

### **Légaliser l'euthanasie et le suicide assisté : que faut-il craindre?**

- Quel impact aurait la légalisation de ces pratiques sur nos vies et sur la société? De courtes réflexions pour clarifier une situation très complexe.

## **Euthanasie et suicide assisté : des réponses, de toute urgence!**

- Les questions de vie et de mort soulèvent toujours des débats passionnés. Ne faut-il pas autoriser ces pratiques par respect de la liberté et de la dignité des malades? N'a-t-on pas le droit de mourir au moment et dans les circonstances qui nous conviennent? Ne doit-on pas, par compassion, acquiescer à la demande d'une personne malade qui veut mourir? Dans cette brochure au style simple et accessible, l'Organisme catholique pour la vie et la famille (OCVF) répond à 14 questions. Un outil de choix pour qui veut se renseigner avant d'intervenir efficacement dans le débat public.

## **Guide d'atelier – Euthanasie et suicide assisté : des réponses, de toute urgence!**

- Nous savons que tous nos autres droits découlent de notre droit à la vie. Nous savons aussi que le respect de la vie, le respect de la dignité et de la valeur inhérente et inaliénable de chaque personne humaine, de sa conception à sa mort naturelle, est un élément fondamental de la foi chrétienne. Ce respect est essentiel à la vie en société. Un important défi nous attend à l'heure actuelle : celui de proposer à nos familles, à nos collègues de travail et à nos amis notre vision des choses inspirée de l'Évangile. Ce guide d'animation permettra la tenue d'ateliers dans des milieux variés.

## **« Vivre, souffrir et mourir... pourquoi? »**

- Au nom de la liberté, des voix s'élèvent aujourd'hui pour réclamer le « droit de mourir » lorsque la maladie semble rendre la vie trop lourde à porter. Se pose alors la question du pourquoi de l'existence et du pourquoi de la souffrance. Les chrétiens trouvent réponse à ces interrogations dans l'Évangile. C'est là qu'ils se découvrent intendants —et non pas maîtres— de leur vie.
- Ce dépliant conçu par l'Organisme catholique pour la vie et la famille (OCVF) offre aux personnes malades comme aux bien portantes l'occasion de saisir ou d'approfondir la signification inattendue que le Christ vient donner à nos vies et à nos souffrances. Beaucoup trouvent en Lui la source de leur persévérance, de leur espérance, et même de leur joie dans l'adversité.

## **Lettre adressée aux députés et sénateurs (25 octobre 2005)**

- Sous prétexte de « compassion » et pour assurer une mort soi-disant « digne » aux personnes qui la réclament, le Projet de loi C-407 invite à une discrimination flagrante à l'égard des personnes en perte d'autonomie et en fin de vie. Désormais, au Canada, certaines vies auraient plus de valeur que d'autres. Or, jusqu'à son terme naturel, la vie de chaque Canadien et de chaque Canadienne possède une même valeur intrinsèque et inviolable.
- Les citoyens canadiens atteints par la maladie, qu'ils soient jeunes ou âgés, n'ont pas besoin d'une loi qui permette à quiconque de les tuer ou de les aider à se suicider. Ceux d'ailleurs qui réclament la mort ne le font pas toujours à cause de leur

souffrance; pour beaucoup, il s'agit d'un appel au secours face à la solitude et au sentiment d'être un poids pour les autres.

- La réponse à leur cri est une présence attentive, remplie de chaleur humaine et d'amour. Ils ont besoin de l'attention, de l'écoute et de l'affection de leurs proches et du personnel soignant pour *supporter leur souffrance avec dignité*. Pour leur part, nos familles ont besoin du soutien de l'État et de la société pour assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs membres malades, vieillissants et mourants. Elles n'ont pas besoin d'une loi qui les autorise à les éliminer.
- Par ailleurs, si nous nous opposons fortement à l'euthanasie et au suicide assisté, nous ne sommes pas opposés à la cessation justifiée d'un traitement disproportionné — souvent faussement présentée comme de l'euthanasie « passive », et qui constitue en réalité un refus moralement acceptable d'acharnement thérapeutique.
- *Nous le répétons : il faut éliminer la souffrance et non le malade, la douleur et non le mourant.* Un gouvernement qui autorise le meurtre de certains de ses citoyens engage son pays dans une voie indigne d'une nation civilisée.

## PAPE FRANÇOIS

### Exhortation apostolique du pape François, Evangelii Gaudium

- De même que le commandement de "ne pas tuer" pose une limite claire pour assurer la valeur de la vie humaine, aujourd'hui, nous devons dire "non à une économie de l'exclusion et de la disparité sociale". Une telle économie tue. Il n'est pas possible que le fait qu'une personne âgée réduite à vivre dans la rue, meure de froid ne soit pas une nouvelle, tandis que la baisse de deux points en bourse en soit une. Voilà l'exclusion. On ne peut plus tolérer le fait que la nourriture se jette, quand il y a des personnes qui souffrent de la faim. C'est la disparité sociale. Aujourd'hui, tout entre dans le jeu de la compétitivité et de la loi du plus fort, où le puissant mange le plus faible. Comme conséquence de cette situation, de grandes masses de population se voient exclues et marginalisées : sans travail, sans perspectives, sans voies de sortie. On considère l'être humain en lui-même comme un bien de consommation, qu'on peut utiliser et ensuite jeter. Nous avons mis en route la culture du "déchet" qui est même promue. Il ne s'agit plus simplement du phénomène de l'exploitation et de l'oppression, mais de quelque chose de nouveau : avec l'exclusion reste touchée, dans sa racine même, l'appartenance à la société dans laquelle on vit, du moment qu'en elle on ne se situe plus dans les bas-fonds, dans la périphérie, ou sans pouvoir, mais on est dehors. Les exclus ne sont pas des 'exploités', mais des déchets, 'des restes'(no 53).

### Lettre encyclique du pape François, Lumen Fidei (2013)

- Le chrétien sait que la souffrance ne peut être éliminée, mais qu'elle peut recevoir un sens, devenir acte d'amour, confiance entre les mains de Dieu qui ne nous

abandonne pas et, de cette manière, être une étape de croissance de la foi et de l'amour. En contemplant l'union du Christ avec le Père, même au moment de la souffrance la plus grande sur la croix (cf. *Mc* 15, 34), le chrétien apprend à participer au regard même de Jésus. Par conséquent la mort est éclairée et peut être vécue comme l'ultime appel de la foi, l'ultime « Sors de la terre », l'ultime « Viens ! » prononcé par le Père, à qui nous nous remettons dans la confiance qu'il nous rendra forts aussi dans le passage définitif (no 56).

- À l'homme qui souffre, Dieu ne donne pas un raisonnement qui explique tout, mais il offre sa réponse sous la forme d'une présence qui accompagne, d'une histoire de bien qui s'unit à chaque histoire de souffrance pour ouvrir en elle une trouée de lumière. Dans le Christ, Dieu a voulu partager avec nous cette route et nous offrir son regard pour y voir la lumière. Le Christ est celui qui, en ayant supporté la souffrance, « est le chef de notre foi et la porte à la perfection » (*He* 12, 2) (no 57).

### PAPE BENOÎT XVI

#### Aux participants de l'Assemblée plénière du Conseil pontifical pour la famille (5 avril 2008)

- En beaucoup de lieux il semble par ailleurs que progresse la "culture de la mort", qui menace également la saison du troisième âge. Avec une insistance croissante, on en vient même à proposer l'euthanasie comme solution pour résoudre certaines situations difficiles. La vieillesse, avec ses problèmes liés également au nouveaux contextes familiaux et sociaux, à cause du développement moderne, doit être évaluée avec attention et toujours à la lumière de la vérité sur l'homme, sur la famille et sur la communauté. Il faut toujours réagir avec force à ce qui déshumanise la société. Les communautés paroissiales et diocésaines sont interpellées avec force par ces problématiques et elles essaient de répondre aux exigences modernes des personnes âgées. Il existe des associations et des mouvements ecclésiaux qui ont embrassé cette cause importante et urgente. Il faut s'unir pour vaincre ensemble toute forme d'émargination, parce qu'ils ne sont pas les seuls - grands-pères, grands-mères, personnes âgées - à être victimes de la mentalité individualiste, c'est le cas de tout le monde. Si les grands-parents, comme l'on dit souvent, constituent une ressource précieuse, il faut mettre en œuvre des choix cohérents qui permettent de la valoriser au mieux.

#### Encyclique de Pape Benoît XVI, *Spe salvi*, n. 38

- La mesure de l'humanité se détermine essentiellement dans son rapport à la souffrance et à celui qui souffre. Cela vaut pour chacun comme pour la société. Une société qui ne réussit pas à accepter les souffrants et qui n'est pas capable de contribuer, par la compassion, à faire en sorte que la souffrance soit partagée et portée aussi intérieurement est une société cruelle et inhumaine. Cependant, la société ne peut accepter les souffrants et les soutenir dans leur souffrance, si chacun

n'est pas lui-même capable de cela et, d'autre part, chacun ne peut accepter la souffrance de l'autre si lui-même personnellement ne réussit pas à trouver un sens à la souffrance, un chemin de purification et de maturation, un chemin d'espérance. Accepter l'autre qui souffre signifie, en effet, assumer en quelque manière sa souffrance, de façon qu'elle devienne aussi la mienne ... (no 38).

### **Pour la célébration de la Journée mondiale de la paix : La personne humaine, cœur de la paix (1 Janvier 2007)**

- En ce qui concerne le droit à la vie, on doit dénoncer toutes les terribles violations qui lui sont faites dans notre société: outre les victimes des conflits armés, du terrorisme et des multiples formes de violence, il y a les morts silencieuses provoquées par la faim, par l'avortement, par l'expérimentation sur les embryons et par l'euthanasie. Comment ne pas voir en tout cela un attentat à la paix? (no 5).

### **PAPE JEAN-PAUL II**

### **L'Évangile de la vie : *Evangelium Vitae* (1995)**

- (...) lorsque la mort s'annonce imminente et inévitable, on peut en conscience « renoncer à des traitements qui ne procureraient qu'un sursis précaire et pénible de la vie, sans interrompre pourtant les soins normaux dus au malade en pareil cas. Il est certain que l'obligation morale de se soigner et de se faire soigner existe, mais cette obligation doit être confrontée aux situations concrètes; c'est-à-dire qu'il faut déterminer si les moyens thérapeutiques dont on dispose sont objectivement en proportion avec les perspectives d'amélioration. Le renoncement à des moyens extraordinaires ou disproportionnés n'est pas équivalent au suicide ou à l'euthanasie; il traduit plutôt l'acceptation de la condition humaine devant la mort (no 65).
- Partager l'intention suicidaire d'une autre personne et l'aider à la réaliser, par ce que qu'on appelle le « suicide assisté », signifie que l'on se fait collaborateur, et parfois soi-même acteur, d'une injustice qui ne peut jamais être justifiée, même si cela répond à une demande (no 66).
- (...) on doit dire de l'euthanasie qu'elle est une *fausse pitié*, et plus encore une inquiétante « perversion » de la pitié; en effet, la vraie « compassion » rend solidaire de la souffrance d'autrui, mais elle ne supprime pas celui dont on ne peut supporter la souffrance (no 66).
- On atteint ensuite le sommet de l'arbitraire et de l'injustice lorsque certaines personnes, médecins ou législateurs, s'arrogent le pouvoir de décider qui doit vivre et qui doit mourir. Cela reproduit la tentation de l'Éden : devenir comme Dieu, « connaître le bien et le mal » (cf. Gn 3,5). Mais Dieu seul a le pouvoir de faire mourir et de faire vivre : « C'est moi qui fais mourir et qui fais vivre » (Dt 32,39; cf. 2R 5,7; 1S 2,6). Il fait toujours usage de ce pouvoir selon un dessein de sagesse et

d'amour, et seulement ainsi. Quand l'homme usurpe ce pouvoir, dominé par une logique insensée et égoïste, l'usage qu'il en fait le conduit inévitablement à l'injustice et à la mort. La vie du plus faible est alors mise entre les mains du plus fort; dans la société, on perd le sens de la justice et l'on mine à sa racine la confiance mutuelle, fondement de tout rapport vrai entre les personnes (no 66).

- La demande qui monte du cœur de l'homme dans sa suprême confrontation avec la souffrance et la mort, spécialement quand il est tenté de se renfermer dans le désespoir et presque de s'y anéantir, est surtout une demande d'accompagnement, de solidarité et de soutien dans l'épreuve. C'est un appel à l'aide pour continuer d'espérer, lorsque tous les espoirs humains disparaissent (no 67).
- La certitude de l'immortalité future et *l'espérance de la résurrection promise* projettent une lumière nouvelle sur le mystère de la souffrance et de la mort; elles mettent au cœur du croyant une force extraordinaire pour s'en remettre au dessein de Dieu (no 67).

#### **Message pour la Journée mondiale des malades (Lourdes-France, 11 Février 2004)**

- Dans la mort et la résurrection du Rédempteur, la souffrance humaine trouve son sens le plus profond et sa valeur salvifique. Tout le poids des vicissitudes et des souffrances de l'humanité est condensé dans le mystère d'un Dieu qui, assumant notre nature humaine, s'est anéanti jusqu'à se faire "péché pour nous" (2 Co 5, 21). Sur le Golgotha, Il s'est chargé des fautes de tous les hommes et, dans la solitude de l'abandon, Il a crié vers son Père: "Pourquoi m'as-tu abandonné?" (Mt 27, 46).

Du paradoxe de la Croix jaillit la réponse à nos questions les plus angoissantes. Le Christ souffre pour nous: Il a pris sur Lui la souffrance de tous les hommes et Il l'en délivre. Le Christ souffre avec nous, nous offrant la possibilité de partager avec Lui nos souffrances. La souffrance humaine, unie à celle du Christ, devient moyen de salut. Voilà pourquoi le croyant peut dire avec saint Paul: "En ce moment, je trouve ma joie dans les souffrances que j'endure pour vous, et je complète en ma chair ce qui manque aux épreuves du Christ pour son Corps, qui est l'Église" (Col 1, 24). La souffrance, acceptée avec foi, devient la porte d'entrée dans le mystère de la souffrance rédemptrice du Seigneur. Une souffrance qui n'enlève plus ni la paix ni le bonheur, car elle est éclairée par la lumière éclatante de la résurrection (no 4)

#### **Message pour la Journée mondiale des malades (2003)**

- « En Amérique, comme en d'autres parties du monde, un modèle de société où dominent les puissants, excluant et même éliminant les faibles, semble aujourd'hui se profiler: je pense ici aux enfants non nés, victimes sans défense de l'avortement; aux personnes âgées et aux malades incurables, parfois objet d'euthanasie; et à tant

d'autres êtres humains mis en marge par la société de consommation et par le matérialisme. Et je ne puis oublier le recours non nécessaire à la peine de mort [...]. Un tel modèle de société porte l'empreinte de la culture de mort et est donc opposé au message évangélique» (Exhortation apostolique post-synodale *Ecclesia in America*, n. 63). Face à cette préoccupante réalité, comment ne pas placer, parmi les priorités pastorales, la défense de la culture de la vie ? Les catholiques qui travaillent dans le domaine médical et sanitaire ont la tâche urgente de faire leur possible pour défendre la vie lorsqu'elle est dans un plus grave danger, en agissant avec une conscience correctement formée, selon la doctrine de l'Église (no 2).

### **Message pour la Journée mondiale des malades (2002)**

- Afin de découvrir le sens fondamental et définitif de la souffrance, "nous devons tourner nos regards vers la révélation de l'amour divin, source ultime du sens de tout ce qui existe" (*Salvifici doloris*, n. 13). La réponse à la question de la signification de la souffrance a été "donnée par Dieu à l'homme dans la Croix de Jésus-Christ" (*ibid.*, n. 13). La souffrance, séquelle du péché originel, revêt un sens nouveau; elle devient participation à l'oeuvre salvifique de Jésus-Christ (cf. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, n. 1521). A travers la souffrance sur la Croix, le Christ a vaincu le mal et nous a permis également de le surmonter. Nos souffrances acquièrent un sens et une valeur lorsqu'elles sont unies aux siennes. En tant que Dieu et homme, le Christ a assumé les souffrances de l'humanité et en lui, la souffrance humaine elle-même acquiert une signification rédemptrice. Dans cette union entre l'humain et le divin, la souffrance produit le bien et remporte la victoire sur le mal. En exprimant ma profonde solidarité avec tous ceux qui souffrent, je prie sincèrement pour que la célébration de la Journée mondiale du Malade représente pour eux un moment providentiel qui ouvre un nouvel horizon de signification pour leur vie.

La foi nous enseigne à rechercher la signification ultime de la souffrance dans la Passion, la Mort et la Résurrection du Christ. La réponse chrétienne à la douleur et à la souffrance n'est jamais la passivité. Poussée par la charité chrétienne, qui trouve son expression suprême dans la vie et dans l'oeuvre de Jésus qui "a passé en faisant le bien" (Ac 10, 38), l'Eglise va à la rencontre des malades et de ceux qui souffrent, leur apportant réconfort et espérance. Il ne s'agit pas d'un simple exercice de bienfaisance, mais d'un geste motivé par la compassion et la sollicitude, qui conduit à l'assistance et au service dévoué. Cela comporte en ultime analyse le don généreux de soi aux autres, et en particulier à ceux qui souffrent (cf. *Salvifici doloris*, n. 29). La parabole évangélique du Bon Samaritain explique bien les très nobles sentiments et la réponse d'une personne confrontée à un autre être humain qui souffre et qui est dans le besoin. Un Bon Samaritain est quelqu'un qui s'arrête pour répondre aux besoins de tous ceux qui souffrent (no 2).

### **Message pour la Journée mondiale des malades (2001)**

- Promouvoir la "santé de tous" est un devoir fondamental pour chaque membre de la Communauté internationale; pour les chrétiens ensuite, il s'agit d'un engagement intimement lié au témoignage de leur foi. Ils savent qu'ils doivent proclamer de

façon concrète l'Evangile de la vie, en promouvant son respect et en refusant toute forme d'attentat contre celle-ci, de l'avortement à l'euthanasie. C'est dans ce contexte que se situe également la réflexion sur l'utilisation des ressources disponibles: leur limitation exige de fixer des critères moraux clairs visant à illuminer les décisions des patients ou de leurs tuteurs face à des traitements extraordinaire, coûteux et risqués. De toute façon, il faudra éviter de tomber dans des formes d'acharnement thérapeutique (cf. *Evangelium vitae*, n. 65) (no 5).

### **Message pour la Journée mondiale des malades (2000)**

- Au crépuscule du second millénaire . . . on ne peut pas dire que l'humanité ait fait tout ce qui est nécessaire afin de soulager le poids immense de la souffrance qui pèse sur les personnes, les familles et sur des sociétés entières.

Au contraire, il semble, en particulier au cours de ce dernier siècle, qu'au fleuve de douleur humaine, déjà important en raison de la fragilité de la nature humaine et de la blessure du péché originel, se soient ajoutées les souffrances infligées par les mauvais choix des personnes et des États: je pense aux guerres qui ont ensanglé ce siècle, sans doute plus que tout autre, de l'histoire tourmentée de l'humanité; je pense aux formes de maladie largement répandues comme la toxicomanie, le SIDA, les maladies dues à la dégradation des grandes villes et de l'environnement; je pense à la recrudescence de la petite et grande criminalité et aux projets d'euthanasie . . . Dans le même temps, avec l'éclipse de la foi, en particulier dans le monde sécularisé, s'ajoute une ultérieure et grave cause de souffrance, celle de ne plus savoir saisir le sens salvifique de la douleur et le réconfort de l'espérance eschatologique (no 2).

- [I]Il faut reconnaître que, malheureusement, dans de nombreux cas, le progrès économique, scientifique et technique n'a pas été accompagné par un véritable progrès centré sur la personne et sur la dignité inviolable de tout être humain. Les conquêtes remportées dans le domaine de la génétique, fondamentales pour la santé, et, en particulier pour la protection de la vie naissante, deviennent elles-mêmes l'occasion de sélections inadmissibles, de manipulations insensées, d'intérêts contraires au développement authentique, entraînant des résultats souvent bouleversants. On enregistre, d'une part, des efforts considérables pour prolonger la vie et même pour la procréer de façon artificielle; mais l'on ne permet pas, d'autre part, de naître à celui qui a déjà été conçu et l'on accélère la mort de celui que l'on ne considère plus utile. Et encore: tandis que l'on valorise à juste titre la santé en multipliant les initiatives visant à la promouvoir, arrivant parfois à une sorte de culte du corps et à la recherche hédoniste de l'efficacité physique, l'on est dans le même temps réduit à considérer la vie comme une simple marchandise de consommation, donnant lieu à de nouvelles formes d'exclusion pour les personnes handicapées, les personnes âgées et les malades en phase terminale (no 5).

- C'est en particulier vers le Christ souffrant et ressuscité que se tourne notre regard... En assumant la condition humaine, le Fils de Dieu a accepté de la vivre sous tous ses aspects, y compris la douleur et la mort, en accomplissant dans sa personne les paroles prononcées lors de la dernière Cène: «Nul n'a plus grand amour que celui-ci: donner sa vie pour ses amis» (*Jn* 15, 13). En célébrant l'Eucharistie, les chrétiens annoncent et réalisent le sacrifice du Christ, «dont la meurtrissure [nous] a guéris»

(1 P 2, 25) et, s'unissant à Lui, «conservent dans leurs propres souffrances une parcelle tout à fait particulière du trésor infini de la Rédemption du monde, et peuvent partager ce trésor avec les autres» (*Salvifici doloris*, n. 27).

- L'imitation de Jésus, Serviteur souffrant, a conduit de grands saints et de simples croyants à faire de la maladie et de la douleur une source de purification et de salut pour eux et pour les autres. Que de grandes perspectives de sanctification personnelle et de coopération au salut du monde le chemin tracé par le Christ et par tant de ses disciples ouvre-t-il à ses frères et soeurs malades! Il s'agit d'un parcours difficile, car l'homme ne trouve pas seul le sens de la souffrance et de la mort, mais d'un parcours toujours possible avec l'aide de Jésus, Maître et Guide intérieur (cf. *Salvifici doloris*, nn. 26-27).
- De même que la résurrection a transformé la plaie du Christ en source de guérison et de salut, ainsi, pour chaque malade, la lumière du Christ ressuscité est la confirmation que la voie de la fidélité à Dieu dans le don de soi jusqu'à la Croix peut vaincre et est capable de transformer la maladie même en source de joie et de résurrection. N'est-ce pas là l'annonce qui retentit au cœur de chaque célébration eucharistique lorsque l'Assemblée proclame: «Nous annonçons ta mort, Seigneur, nous proclamons ta résurrection, dans l'attente de ta venue»? Les malades, envoyés eux aussi comme ouvriers à la vigne du Seigneur (cf. *Christifideles laici*, n. 53), peuvent offrir à travers leur exemple une contribution précieuse à l'évangélisation d'une culture qui tend à occulter l'expérience de la souffrance, s'empêchant d'en saisir le sens profond avec ses encouragements intrinsèques à une croissance humaine et chrétienne (no 7).

### **Message pour la Journée mondiale des malades (1999)**

- . . . A l'école de celui qui souffre, sachez saisir, à travers une sollicitude pleine d'amour, les raisons profondes du mystère de la souffrance. Que la douleur dont vous êtes les témoins serve de mesure à la réponse de dévouement que l'on attend de vous. Et en rendant ce service à la vie, soyez ouverts à la collaboration de tous, car «la question de la vie, de sa défense et de sa promotion n'est pas la prérogative des seuls chrétiens... Il y a assurément dans la vie une valeur sacrée et religieuse, mais en aucune manière on ne peut dire que cela n'interpelle que les croyants» (Lett. enc. *Evangelium vitae*, n. 101). Et puisque celui qui souffre ne demande que de l'aide, acceptez donc l'aide de tous, lorsqu'elle désire se traduire en réponse d'amour.

### **Message Pour la Journée mondiale des malades (1998)**

- Le Christ n'est pas venu pour nous ôter nos peines mais pour les partager et les assumer, en leur conférant une valeur salvifique : en partageant notre condition humaine, avec ses limites et ses souffrances, Il l'a rachetée. Le salut accompli par Lui, préfiguré dans la guérison des malades, ouvre des horizons d'espérance à ceux qui traversent la dure étape de la souffrance (no 2).

## **Message pour la Journée mondiale des malades (1995)**

- La valorisation de la souffrance et son offrande pour le salut du monde sont déjà en soi une action et une mission de paix, car du témoignage courageux des faibles, des malades et de ceux qui souffrent peut naître la plus haute contribution qui soit à la paix. En effet, la souffrance appelle une communion spirituelle plus profonde en favorisant, d'une part, le retour à une meilleure qualité de vie, et en promouvant, d'autre part, un engagement convaincu pour établir la paix entre les hommes.

Le croyant sait que, en s'associant aux souffrances du Christ, il devient un authentique artisan de paix. C'est là un mystère insoudable, mais dont on peut constater les fruits évidents tout au long de l'histoire de l'Église et, plus particulièrement, dans la vie des saints. S'il existe une souffrance qui provoque la mort, il y a aussi, selon le plan de Dieu, une souffrance qui mène à la conversion et à la transformation du cœur de l'homme (cf. 2 Co 7, 10) : c'est la souffrance qui, en tant que complément dans sa propre chair à « ce qui manque » à la Passion du Christ (cf. Col 1, 24), devient cause et source de joie, parce qu'elle est génératrice de vie et de paix (no 4).

- Bien chers frères et sœurs qui souffrez dans votre corps et votre esprit, je vous souhaite à tous de savoir reconnaître et accueillir *l'appel de Dieu à être des artisans de paix par l'offrande de votre souffrance*. Il n'est pas facile de répondre à un appel aussi exigeant. Regardez toujours avec confiance vers Jésus « Serviteur souffrant », en lui demandant la force de transformer en don l'épreuve qui vous afflige. Écoutez avec foi sa voix qui redit à chacun d'entre vous : « Venez à moi, vous tous qui peinez et ployez sous le fardeau, et moi je vous soulagerai » (Mt 11, 28) (no 5).

## **Lettre apostolique sur le sens chrétien de la souffrance humaine : *Salvifici doloris* (11 février 1984)**

- Le Christ va au devant de sa passion et de sa mort en pleine conscience de la mission qu'il doit accomplir précisément de cette manière. C'est précisément *par cette souffrance* qu'il doit faire en sorte « que l'homme ne périsse pas mais ait la vie éternelle ». C'est précisément par sa Croix qu'il doit atteindre les racines du mal enfoncées dans l'histoire de l'homme et dans l'âme humaine. C'est précisément par sa Croix qu'il doit accomplir *l'œuvre du salut* (no 16).
- Le Christ n'explique pas abstrairement les raisons de la souffrance, mais avant tout il dit : « Suis-moi »! Viens! Prends part avec ta souffrance à cette œuvre de salut du monde qui s'accomplit par ma propre souffrance! Par ma Croix! Au fur et à mesure que l'homme prend sa croix, en s'unissant spirituellement à la Croix du Christ, le sens salvifique de la souffrance se manifeste davantage à lui. (...) Surmonter le sentiment d'inutilité de la souffrance, impression qui est parfois profondément enracinée dans la souffrance humaine, devient une source de joie (nos 26-27).

- En suivant la parabole évangélique (du bon Samaritain), on pourrait dire que la souffrance, présentant des visages si divers à travers le monde humain, s'y trouve également pour libérer dans l'homme ses capacités d'aimer, très précisément ce don désintéressé du propre « moi » au profit d'autrui, de ceux qui souffrent. Le monde de la souffrance humaine ne cesse d'appeler, pour ainsi dire, un monde autre : celui de l'amour humain; et cet amour désintéressé, qui s'éveille dans le cœur de l'homme et se manifeste dans ses actions, il le doit en un certain sens à la souffrance (no 29).